

COMPTE RENDU DU 22 février 2019

Présents : mesdames Roselyne ARLAUD, Danielle GATIGNOL, Anne de VILHET; messieurs Jean-Louis AUTRAN, André BARNOUIN, Jean-Christophe DIANOUX, Olivier GIRARD, Cédric IMBERT, Marc MOINIER, Pierre TARTANSON, Roger TRAPPO, Julien VERA.

Absents excusés : Laurence VIGNAL, Manon YTIER, Michel FARE

Secrétaire de séance : Danielle GATIGNOL

Lecture du compte-rendu du conseil municipal du 23 janvier 2019

La séance est ouverte par Monsieur le Maire à 18 h 30

Présentation du projet de reprise du local de l'ancien café de la poste par monsieur RUAT : spécialités de cafés, thés, chocolats et éventuellement vente de quelques produits de base locaux et en vrac à des prix compétitifs.

Se renseigner pour la gérance/baux/licence avec un notaire.

ORDRE DU JOUR :

➤ **Avenant n°3 immeuble avenue de Verdun : Lot 1 – Gros œuvre**

Monsieur le maire rappelle au Conseil Municipal les travaux de réhabilitation du bâtiment communal sis avenue de Verdun. Il indique qu'il est nécessaire de déposer le plancher béton de la zone du local commercial et de le remplacer par un plancher poutrelles ourdis isolant.

Il présente l'avenant au lot 1 pour un montant de 6 746.24 € H.T. soit 8 095.49 € T.T.C.

Accepté à l'unanimité

➤ **Avenant immeuble avenue de Verdun : Lot 4 Revêtements de sol - Faïences**

Monsieur le maire rappelle au Conseil Municipal les travaux de réhabilitation du bâtiment communal sis avenue de Verdun. Il indique qu'après avoir dû déposer le plancher de la zone du local commercial et de la réserve, il est nécessaire de prévoir la fourniture et pose de carrelage, plinthes et faïences..

Il présente l'avenant au lot 4 pour un montant de 5 050 € H.T. soit 6 060 € T.T.C.

Accepté à l'unanimité

➤ **Opposition au transfert à la communauté de communes Vaison Ventoux de la compétence eau potable et de la compétence assainissement collectif des eaux usées** Unanimité

➤ **Résolution générale du 101^e Congrès des maires et des présidents d'intercommunalité** : Unanimité

➤ **Proposition convention Crédit Municipal** : 1 pour – 2 abstentions – 9 contre

➤ **Vote des subventions aux associations** :

	2018	2019
Amicale des anciens résistants	100.00	100.00
Association parents d'élèves	300.00	300.00
Association paroissiale	0.00	0.00

Comité des fêtes	0,00	5 000.00
Coopérative scolaire	2 300,00	2 300.00
Coopérative scolaire Mérindol	200,00	200.00
Ecole de cirque Badaboum	270,00	demande non reçue
Emala	100.00	0.00
Fédération nationale des handicapés	100,00	100.00
Jeunes agriculteurs de Vaison	50,00	50.00
Le Chœur de Puyméras	500,00	500.00
Li Bravadaire de St Georges	150,00	150.00
Louchiers	170,00	170.00
Puyméras Mon Village	0.00	0.00
Puyméras Ping-pong	0,00	0.00
Rand "o" soleil	0,00	0.00
Société de chasse	0.00	0.00
SPA Nyons	277.78	373.80
Tennis club	0.00	0.00
Portique	50,00	0.00
Union Sportive Autre Provence		2 200.00

Les subventions seront versées sous réserve que les associations fournissent la totalité des documents demandés.

QUESTIONS DIVERSES :

- **Mise en location des appartements de l'ancien café de la poste** : ils seront donnés en gérance à Gestissimmo à Vaison la Romaine. La commune garde un droit de regard sur le choix des locataires.
- Inauguration de la station d'épuration et de l'immeuble de l'ancien café de la poste mardi 26 mars. Rendez-vous :
 - 10 h 30 sur le site de la nouvelle station d'épuration
 - 11 h 00 au café de la poste
 - 11 h 30 apéritif
- **Pour l'information des habitants, préparer un état récapitulatif des coûts de la réhabilitation de la mairie et autres bâtiments communaux**
- Proposition de vente de l'immeuble de l'ancienne poste : 170 000 €.
- **Toiture vestiaires** : l'entreprise RIBEIRO a été choisie par la commission village pour un montant de 23 285 €.

11

pour – 1 abstention
- L'ancienne station d'épuration sera démolie. Il y a trop de risques sanitaires pour une utilisation par le moulin à huile.
- Il n'y a eu pour l'instant aucune demande pour des jardins.
- Le petit marché reprendra le mercredi 10 avril.
- Remplacement du battant de la cloche : 1 290 € TTC. Accord.

L'ordre du jour étant épuisé est levée à 20 h 18